

AFFAIRE N°10/6 - Motion en faveur des vœux exprimés par le Conseil d'Administration de la M.U.F.A..

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Président du conseil d'administration de la M.U.F.A. m'a fait parvenir récemment une motion de cet organisme ; ce document fait état, dans un premier temps, de ce que les disponibilités de la M.U.F.A. - d'un montant de 140 000 000,00 F - ont été transférées à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie sans que les bénéficiaires de la M.U.F.A. aient été préalablement consultés ; il y est aussi relevé que ces fonds étaient destinés au rattrapage du retard que connaît la Réunion en matière de prestations et de services rendus par cette mutuelle, en particulier au niveau de l'équipement social : maisons de retraite, maisons de convalescence, colonies de vacances, crèches, garderies, etc...; enfin, le conseil d'administration de la M.U.F.A. demande que les fonds nécessaires soient laissés à sa disposition pour la réalisation des projets que cet organisme a en cours.

La légitimité du contenu de cette motion me paraissant acquise, je vous propose de l'appuyer en votant le texte suivant :

"Le Conseil Municipal de Saint-Denis
Réunion séance extraordinaire le 24 Février 1977
Ayant pris connaissance de la lettre du Président du Conseil d'Administration de la M.U.F.A. du 31 janvier 1977 et de la motion de ce même conseil qu'elle accompagne :

- regrette que, par une décision unilatérale et sans consultation des bénéficiaires, le transfert des disponibilités de la M.U.F.A. aboutisse à la disparition d'une source de financement local plus apte à promouvoir la réalisation d'équipements sociaux nécessaires à la Réunion ;
- décide d'en informer les autorités responsables et les parlementaires afin notamment qu'à l'avenir de telles décisions interviennent après concertation des intéressés ;
- demande qu'en l'espèce satisfaction soit donnée à la M.U.F.A. en lui permettant de conserver les fonds indispensables à la mise sur pied de ses projets.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. HOARAU - En Martinique, aux Antilles et en Guadeloupe les crédits de la MUFA ont été réinvestis sur place. Je ne comprends pas pourquoi nous n'arrivons pas à en faire autant.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.